

Nouveau-Brunswick. La pêche commerciale est l'une des plus importantes industries de base du Nouveau-Brunswick; elle emploie environ 5,163 pêcheurs dont les gains annuels se situent à \$22 millions, et 5,600 ouvriers d'usine. La valeur marchande annuelle des produits de la pêche (poissons, mollusques et crustacés), dont 80% environ sont exportés aux États-Unis, s'élève à quelque \$90 millions. Dans cette province, la pêche commerciale, maritime et continentale, relève de la compétence législative du gouvernement fédéral, tandis que la pêche sportive dans les eaux de la Couronne ressortit au ministère provincial des Ressources naturelles. Toutefois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick joue un rôle important dans l'évaluation et la mise en valeur des ressources, la formation des pêcheurs, l'aide financière à l'industrie et la planification à long terme. Le ministère des Pêches et de l'Environnement dispose d'un personnel hautement qualifié de biologistes, d'ingénieurs et d'architectes navals, groupés en six directions. Il maintient des rapports étroits avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux intéressés à l'industrie de la pêche de la province.

La Direction de l'inspection et de la commercialisation du poisson s'occupe de l'application de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson du Nouveau-Brunswick, bien que, pour assurer une plus grande efficacité et pour éviter un double emploi de personnel, elle ait conclu des ententes avec le ministère fédéral de l'Environnement en ce qui concerne cette fonction. La Direction encourage fortement l'expansion et la modernisation des usines existantes de conditionnement du poisson ainsi que l'établissement de nouvelles usines dans la province. Elle exécute actuellement un programme de développement des produits en vue d'accroître la valeur ajoutée de la prise; de plus, un autre programme vise à promouvoir la consommation de poisson dans la province. Elle étudie également les marchés existants pour les produits de la pêche et en crée de nouveaux au pays et à l'étranger, en collaboration avec d'autres organismes publics.

La Direction de la recherche et du développement exécute des programmes en collaboration avec le ministère fédéral de l'Environnement. Une aide technique et financière est offerte au ministère provincial pour des projets visant à moderniser les méthodes de pêche et de conditionnement, faire l'essai de nouveaux types d'engins de pêche et en démontrer le fonctionnement aux pêcheurs, et rechercher et mettre en valeur des espèces de mollusques, crustacés, poissons et algues jusqu'ici inexploitées ou sous-exploitées. Grâce à ces travaux, on pêche maintenant dans la province le crabe des neiges, les crevettes, le thon, les oursins, l'anguille de mer, et on récolte la mousse d'Irlande.

La nouvelle Direction de la formation halieutique offre une formation technique aux pêcheurs et aux employés des usines, ainsi qu'aux cadres et au personnel de surveillance. Elle administre une école de pêche à Caraquet, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, où, durant l'année scolaire 1973-74, 420 pêcheurs ont suivi divers cours dans leur métier.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, société provinciale constituée en 1946 et qui relève du ministère des Pêches et de l'Environnement, est régie actuellement par la Loi de 1952 sur les prêts aux pêcheurs et le Règlement adopté le 1^{er} novembre 1963. Elle se divise en deux grandes directions: la Direction de l'administration des prêts, qui comprend les sections du crédit, des comptes et du personnel régional (pour toutes les régions côtières de la province), et la Direction de la construction de bateaux, qui comprend les sections de l'inspection, de l'évaluation et des contrats. La Commission a pour fonction principale de consentir des prêts à l'industrie de la pêche de la province pour la modernisation et l'expansion de la flotte de pêche. A cette fin, elle accorde de l'aide financière à des taux d'intérêt raisonnables à des pêcheurs, à des associations de pêcheurs et à des entreprises ou sociétés de conditionnement du poisson pour la construction des bateaux de pêche modernes, le financement d'importantes réparations et l'achat des moteurs et du matériel.

La Direction de l'administration des prêts enquête sur les demandes de prêts, évalue la rentabilité du projet, garantit les prêts au moyen d'une assurance et de documents juridiques, tient les comptes et perçoit les remboursements. La Direction de la construction et de la réparation des bateaux étudie, inspecte, modifie et approuve les plans et devis des multiples types et classes de bâtiments de pêche financés par la Commission.

Depuis sa création, la Commission a consenti 2,827 prêts d'une valeur totale de plus de \$44.1 millions aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Les créances en cours s'établissaient à \$19.6 millions à la fin de mars 1974. Les prêts sont remboursables sur une période de cinq à huit ans pour la plupart des petits bateaux de pêche côtière. Dans le cas des grands chalutiers, le remboursement peut s'étaler sur une période de 15 ans et les versements sont établis en